

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation de la convention de partenariat avec Dorémi et Soliha**

Séance du 4 février 2021

Convocation du 29 janvier 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 4 février 2021

**OBJET : Approbation de la convention de partenariat avec Dorémi et Soliha**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Energie,

Vu la loi pour la transition énergétique d'août 2015 qui prévoit de disposer d'un parc bâti performant au niveau national d'ici 2050,

Vu le programme de Certificats d'Économies d'Énergie Facilaréno créé en 2019 et validé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire,

Considérant la volonté de la Ville pour porter et massifier la rénovation énergétique sur le territoire,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole du Grand Paris en partenariat avec Dorémi, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, née en 2012 de la volonté de faire émerger une offre de rénovation complète et performante des maisons,

Considérant le partenariat établi avec SOLIHA, désigné en qualité d'opérateur de proximité du dispositif Dorémi,

Considérant les modalités d'adhésion au réseau Dorémi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au dispositif Dorémi dont le siège se situe 1 rue Marc Seguin – Rovaltain TGV 26300 ALIXAN, représentée par Vincent Legrand.

AUTORISE le maire à signer l'adhésion au dispositif Dorémi ainsi que tout document relatif à cette adhésion.

AUTORISE le maire à signer la convention avec Dorémi pour la période 2021-2024.

AUTORISE le maire à procéder au règlement de la cotisation d'un montant de 400 €.

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2021 de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

